



ENTRE DEUX RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 142 • Septembre 2023

LA UNE EST À VOUS !

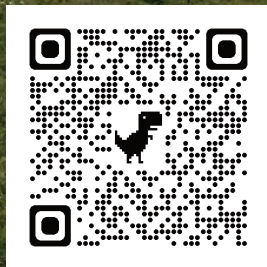
40 Syndicat des
métallos 8922
anniversaire
1983-2023

C'est VOTRE journal, alors nous avons pensé vous offrir de faire découvrir aux autres membres un beau paysage comme celui-ci qui a été pris par un des membres du Comité du journal. C'est à votre tour!

Faites-nous parvenir une ou plusieurs photos d'un beau paysage (ça peut être un parc, un pont, une montagne etc.) **de ce que vous pouvez voir de votre site de travail.** Ajoutez quelques mots pour décrire la scène et envoyez le tout par courriel à l'adresse du journal : journal8922@uasq8922.org

NOTE : Votre photo ne doit PAS montrer des personnes, des uniformes, des noms ou des informations sensibles. Le Comité du journal choisira la photo à être publiée dans le prochain journal.

SITE DU 8922



Consultez vos codes QR pour
le site ou le journal en ligne

JOURNAL EDR



Notre nouvelle adresse POSTALE : 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Notre site internet

<http://uasq8922.org>

Pour écrire au journal

journal8922@uasq8922.org

Message du président

Bonjour à tous et j'espère que vous avez eu un bel été jusqu'à présent. Je commencerai mon mot en corrigeant une mauvaise information donnée dans le journal précédent : la période pour faire votre choix de vacances hivernal est entre le 1^{er} et le 15 septembre.

Bon retour!

Je souhaite le bon retour à Guy Doré qui a repris ses fonctions dernièrement. Nous gardons aussi dans l'équipe François Nadeau. Deux personnes pour prendre en charge le volet de la CNESST pour la section locale, ça ne sera pas de trop! Guy va s'occuper du volet de la prévention et François de la réparation (accident de travail). Les deux travaillent de pair pour s'assurer que votre milieu de travail soit sécuritaire et faire en sorte que votre employeur respecte votre santé et votre sécurité au travail.

Décret et augmentations de salaire

Rock, notre permanent, en parlera plus amplement dans son article. Je tiens à souligner l'excellent travail de notre comité de surveillance, soit Denis Fafard et Sylvain-Rock Plante, que nous avons nommé pour s'assurer que le décret arrive dans les meilleurs délais. C'est maintenant officiel, depuis le 2 août, nos salaires et primes négociés dans la convention collective sont maintenant applicables! Leur travail n'est pas terminé puisqu'il reste toujours la partie du fonds de pension et de l'étalement des heures qui ne sont pas encore inclus dans ce nouveau décret.

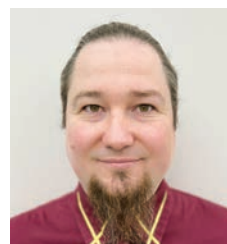
Neptune

La saga est enfin terminée. La compagnie a fait faillite et nous savons que le syndicat de faillite travaille actuellement à aider les

anciens agents de Neptune à faire leurs réclamations au programme de protection des salariés (PPS). Les informations sur le syndicat de faillite sont sur notre site web alors si vous étiez un ancien agent de Neptune, n'hésitez pas à les contacter pour réclamer votre PPS.

Votre syndicat

N'oubliez pas que votre syndicat, c'est aussi vous! C'est votre assemblée, vos décisions et vos idées qui font avancer vos conditions de travail. Je vous invite à venir en grand nombre pour venir parler de vos enjeux à la prochaine assemblée!



Votre président,
Vincent Boily

Gouvernement du Québec

Décret 1273-2023, 19 juillet 2023

Loi sur les décrets de convention collective (chapitre D-2)

Agents de sécurité — Modification

CONCERNANT le Décret modifiant le Décret sur les agents de sécurité

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les décrets de convention collective (chapitre D-2), il est loisible au gouvernement de décréter qu'une convention collective relative à un métier, à une industrie, à un commerce ou à une profession, lie également tous les salariés et tous les employeurs professionnels du Québec, ou d'une région déterminée du Québec, dans le champ d'application défini dans ce décret;

ATTENDU QUE le gouvernement a édicté le Décret sur les agents de sécurité (chapitre D-2, r. 1);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 6.1 de la Loi sur les décrets de convention collective, les articles 4 à 6 de cette loi s'appliquent à toute demande de modification;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 4 de cette loi, les parties contractantes ont adressé au ministre du Travail une demande de modification au décret;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 6 de cette loi, à l'expiration du délai indiqué à l'avis prévu à l'article 5 de cette loi, le ministre peut recommander au gouvernement de décréter l'extension de la convention, avec les modifications jugées opportunes;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) et au premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur les décrets de convention collective, un projet de décret modifiant le Décret sur les agents de sécurité a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 26 avril 2023 ainsi que dans un journal de langue française et de langue anglaise, avec avis qu'il pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 7 de la Loi sur les décrets de convention collective, malgré les dispositions de l'article 17 de la Loi sur les règlements, un décret entre en vigueur à compter du jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à la date ultérieure qui verra le jour;

**Voyez toute la
publication du Décret
sur notre site internet.**

Mot du permanent

Adoption du décret (salaires et primes) check



Bonjour chers/chères membres du local 8922,

C'est avec plaisir (et sûrement vous également) que j'ai constaté l'adoption du décret suite à la publication du 2 août dernier dans la gazette officielle.

C'est avec la satisfaction du travail accompli que je regarde le résultat. Un résultat qui n'est pas arrivé seul. N'ayant pas de rétro monétaire dans notre industrie, chaque petit geste pour accélérer le processus d'adoption est important. Je n'ai qu'à penser à votre comité de négociations qui a entrepris celles-ci d'avance... sage décision..., le professionnalisme de Mme Isabelle Cimon, directrice du C.P.A.S pour ses

suivis avec les départements gouvernementaux et ce de façon assidue et la mise en place d'un comité paritaire de surveillance qui a veillé au bon fonctionnement en s'ajustant tout le long du processus.

Mais malgré tout ce bon travail il fallait que le ministre du travail priorise notre requête...

Suite à notre rencontre avec Monsieur Jean Boulet, ministre du travail, celui-ci me paraissait sensible à notre démarche pour limiter toute forme de retard afin de minimiser les pertes des travailleurs de l'industrie. **Chapeau à vous** Monsieur Boulet et à toute votre équipe, votre écoute et vos actions concrètes furent essentielles pour la suite des choses !

Le travail continue.....

Reste maintenant la requête visant le REER collectif ainsi que l'étalement des heures. Deux dossiers qui suivent leur cour et qui me fera plaisir de vous partager leurs évolutions dans leurs processus distincts d'adoption lors de nos assemblées générales de septembre.

Vacances

J'espère que tous auront eu la chance de prendre des vacances estivales afin de bien entreprendre un automne rempli de nouveaux défis.

Salutations des plus sincères,
Votre permanent
Sylvain-Rock Plante

Assemblées générales – Septembre 2023

MONTRÉAL

5 septembre 19h
6 septembre 9h

Auberge Royal Versailles
7200, rue Sherbrooke Est
Montréal, (Qc) H1N 1E7
(Salle à confirmer à l'entrée)

GATINEAU

6 septembre 19h
7 septembre 9h

Ramada Plaza Gatineau
75, rue d'Edmonton
Gatineau (Qc) J8Y 6W9
(Salle à confirmer à l'entrée)

QUÉBEC

7 septembre 19h
8 septembre 9h

Hôtel Must
1345, route de l'Aéroport
L'Ancienne Lorette (Qc)
G2G 1G5 (Salle à confirmer à l'entrée)

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------|
| 1) Ouverture de l'assemblée | 5) Lecture de la correspondance | 10) Rapport du Permanent |
| 2) Lecture de l'ordre du jour | 6) Rapport financier | 11) Rapport du Président |
| 3) Appel des officiers | 7) Rapport des Syndics | 12) Varia |
| 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée | 8) Rapport du Comité de griefs | 13) Ajournement |
| | 9) Rapport du Comité de SST | |

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

Du côté du recrutement

Dans le dossier d'Allied Universal Security Services, nous avons déposé une demande en accréditation fin juillet et nous vous tiendrons au courant de la suite dans le prochain journal.

Le CÉGEP de Drummondville possède maintenant une accréditation syndicale. C'est l'agence de sécurité Francheville qui a le contrat.

Attention ex-agents de Neptune Sécurité : si vous travaillez maintenant pour une agence qui ne fait pas partie d'une accréditation syndicale, vous n'êtes donc pas syndiqué. Si vous désirez l'être pour pouvoir bénéficier des services offerts et protéger vos droits et privilèges, n'hésitez pas à nous contacter. Tout se fait avec confidentialité et professionnalisme.

Nicole Paradis et Patrick Martin
au Service du recrutement

Les Comités Santé et sécurité... c'est plus qu'important, c'est fondamental !

Le régime intérimaire de la C.N.E.S.S.T oblige tous les employeurs de plus de vingt travailleurs à avoir un Comité de santé sécurité.

Nous sommes présentement à la recherche de personnes intéressées à faire partie d'un Comité de santé sécurité, ou d'être représentant en santé sécurité. Chez certains employeurs, il nous manque encore des candidats ou candidates.

C. I. S. C. : Nous avons besoin d'une personne pour faire partie d'un Comité de santé sécurité à Montréal. Et une autre personne comme représentant en santé et sécurité.

Gardium : Une personne pour faire partie du Comité de santé sécurité, région de Montréal.

Prévention Noctis : On recherche deux personnes pour faire partie du comité de santé sécurité à Montmagny et ne personne pour être représentant en santé et sécurité.

Si vous aimeriez faire partie d'un Comité de santé sécurité, ou encore d'être Représentant en santé sécurité, voici les 2 conditions pour être admissible : être un agent de sécurité syndiqué et à l'emploi de l'agence pour laquelle vous postulez pour faire partie d'un Comité de santé sécurité.

Vous pouvez envoyer votre candidature par courriel à : gldore@uasq8922.org

N'oubliez pas d'inscrire votre nom, numéro de téléphone ainsi que le nom de votre employeur.

La santé sécurité c'est l'affaire de tous !

Guy Doré
Vice-président
Cell. : 418 576-2778 • Téléc : 418 622-8091
gldore@uasq8922.org • sst@uasq8922.org

Déclaration de risque en ligne

Saviez-vous qu'il existe un outil sur le site du syndicat qui vous permet de dénoncer une situation potentiellement à risque dans vos milieux de travail.

Ce formulaire facile à remplir va vous permettre d'adresser la problématique que vous vivez directement au responsable syndical en santé et sécurité.

De cette façon, si votre employeur et/ou superviseur tarde à adresser et corriger une situation qui peut vous mettre en danger, le syndicat va communiquer rapidement avec qui de droit pour s'assurer que votre employeur respecte ses obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Trop souvent, si on se fie uniquement aux patrons pour corriger une situation dangereuse, on risque d'attendre longtemps.

N'hésitez pas à vous servir de cet outil qui est mis à votre disposition par votre syndicat pour améliorer au quotidien votre environnement de travail.

Exigez toujours de votre employeur un milieu de travail sécuritaire.

François Nadeau
Représentant syndical
Métallos CNESST
Local 8922
francoisnadeau@gmail.com

Santé sécurité au travail
Déclaration de risques

Nom de l'agent: _____
Nom de l'employeur: _____
Nom du contrat: _____
Nom du chef de poste: _____
Adresse du contrat: _____
Date de la constatation du risque: _____
S.V.P. Bien vouloir définir le lieu exacte ou se trouve le risque: _____
A quel fréquence ce produit-il: _____
Avez-vous déclaré ce risque à votre employeur: _____
À qui et comment: _____
(Vous pouvez joindre un courriel ou toute autre preuve de déclaration fait à l'employeur)

_____ Date: _____

Merci de penser à votre santé et sécurité et celle des autres !
Adresse courriel: ssst@uasq8922.org

Tout roule comme sur des roulettes!

Les émotions dites positives, les émotions dites négatives... On en vit chaque jour. Au retour de ce temps des fêtes, nous pouvons certainement nous entendre pour dire que chacun d'entre nous en aura vécu de toute sorte.

On les apprend dès notre jeune âge, les quatre émotions de base : la peur, la joie, la colère et la tristesse. Plutôt facile n'est-ce pas? À l'âge adulte, c'est facile à identifier, mais pas toujours si simple de se permettre de les exprimer. Nous sommes en quelque sorte conditionnés à exprimer nos émotions positives.

- Hey! Comment ça va?
- Bonjour! Très bien et vous?

Et les émotions « négatives » elles? Celles qui doivent souvent s'accompagner d'explications. Pourquoi nous ne nous permettons pas de les extérioriser ces petites bêtes noires?! Mon hypothèse : on a peur de déranger, de créer un malaise ou d'avoir l'air de perdre nos moyens. C'est alors plus facile de sourire et de dire que tout roule comme sur des roulettes!

Même si l'être humain cherchera inévitablement à ressentir la joie, laissons place à l'ensemble des émotions. Apprenons à les ressentir, les reconnaître et les exprimer. On enseigne ces étapes aux tous petits, mais parfois même les grands ont besoin de s'y référer!

En ce temps de l'année où l'esprit est aux résolutions, me permettre de ressentir les émotions que j'ai à vivre sera certainement des miennes!

Alexandra Marcoux, bachelière en psychoéducation



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Ligne d'urgence

24h/7j | 800.525.0997

Clavardage du lundi au vendredi entre 8h et 17h

www.consultantsbch.com

Courriel

services@consultantsbch.com

Aide-toi

Aide-toi, tu n'es pas seul car tu as un allié en la personne de ton délégué social. Mais ça mange quoi en hiver? En tout temps ce n'est pas compliqué, son rôle : « L'entraide des membres vivant des difficultés de tout ordre. »

Mon message aujourd'hui est de ne pas rester seul dans la détresse, au bout du fil ou sur le net une personne comme toi t'attend pour t'écouter et t'aiguiller vers des avenues de solutions, pour te libérer et reprendre le contrôle de ta vie.

Jacques Breton



Citation du moment
Une journée sans rire est une journée perdue.
Charles Chaplin

NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Brickman	Albert	61	31.05.2023	Garda
Jarry	Nathalie	52	24.04.2023	C.C.C
Morin	Christiane	66	29.04.2023	Garda
Richer	André	62	30.04.2023	Garda

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux proches des familles éprouvées.



De gauche à droite : Michel Courcy, Hélène Bérubé, Gilles Audette, Marc Lacasse.



La Section locale a pu célébrer de belle façon son 40^e anniversaire dans un Congrès mémorable. Nous avons eu des invités de marque qui nous ont témoigné des premiers moments et des vidéos de gens qui en ont fait partie. Un super bon groupe de délégués de toutes les régions, heureux d'enfin pouvoir se revoir.



Un super agent est honoré

Quand l'un de nos membres est honoré par le client, par les employés du client, et aussi par les usagers sur son site, cela mérite de le souligner dans nos pages car c'est un peu de son hommage qui rejaillit sur tous les membres.

Nous sommes heureux de pouvoir souligner ici le travail exceptionnel de l'agent Jeannot Lachance et ce, durant 39 ans!

Grâce aux dons et à la détermination des employés, plus de 450 signatures ont été récoltées afin qu'un lieu de l'hôpital Honoré-Mercier porte le nom de Jeannot Lachance. La salle de sécurité de la nouvelle urgence de l'Hôpital Honoré-Mercier porte ainsi son nom et une plaque a été érigée en son honneur. Nous avons procédé à l'inauguration de cette salle en sa mémoire le 17 mai dernier lors d'une réception intime avec sa famille et ses anciens collègues !

Merci !

*Direction adjointe des communications organisationnelles et des relations médias.
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est*



Chapeau bas !

Capsule histoire

Origine du mot GRÈVE

Vous avez sans aucun doute vécu et/ou entendu le mot « grève » dans la fonction publique fédérale ces derniers jours. En mal ou en bien cela a des conséquences dans votre vie de près ou de très très loin dans une galaxie loin de chez vous.

Soyons sérieux, l'origine du mot GRÈVE est surprenant. Le nom grève vient du latin populaire grava qui signifie « gravier » Ho ! quelle surprise... En effet, au sens propre, la grève est un terrain plat formé de sables, de graviers, situé au bord de la mer ou d'un cours d'eau.

Place de Grève, la place de Paris située au bord de la Seine qui, en 1803, deviendra la place de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait plusieurs manifestations sur cette place sinistre, je vous épargne les détails.

Avant qu'il ne soit pavé, cet endroit était réellement une grève, une plage de sables et de graviers, d'où il était facile de décharger des marchandises arrivant par la Seine. Dans le but de pouvoir vendre ces marchandises tout droit sorties du bateau, un marché ouvert au public se développe sur la place. Outre les acheteurs, des hommes sans emploi s'y rendent afin de trouver facilement du travail. Voilà comment on est arrivés à l'expression « faire grève » !

Mais attention, au départ, elle voulait simplement dire que l'on se tenait sur la Place de Grève en attendant du travail. Le sens était donc positif. Puis, par glissement, elle a évolué vers le sens qu'on lui connaît aujourd'hui, à

savoir la « cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles ».

Source :

Publié le 4 décembre 2019 par Sandrine Campee

Il est normal au moment de négocier une nouvelle convention collective de vouloir améliorer nos conditions de travail incluant les salaires. Parfois cela se passe relativement bien pour négocier et, à certaines occasions, le pire se produit. On frappe un mur pour les deux partis impliqués. Donc, il reste une option, les moyens de pressions.

Grève, manifestation, perturbation physique, grève du zèle etc. Mais attention, pour se faire comprendre et respecter, il faut le faire d'une façon pacifique. Je reviens sur nos fonctionnaires au fédéral. Ils se sont regroupés en une seule entité pour faire pression- en rapport de force- et cela a été un succès. Dans notre milieu de travail, il est important de se regrouper pour se faire entendre et surtout respecter par nos employeurs. C'est ensemble que nous aurons une voix. Le syndicat des Métallos 8922 est cette voix, mais le carburant c'est vous les membres. Si chacun s'implique d'une manière ou d'un autre, cela aura un effet bénéfique pour le futur de tous.

Les assemblées générales du syndicat sont une occasion de vous informer et de poser des questions à l'exécutif syndical. Ils sont là pour vous. Pensez-y...

Luc Thibaudeau

Changement de Statut

Dans notre industrie l'automne vient avec le changement ou le renouvellement de notre statut (A01, A02), voir l'article 3 de la convention collective : Si vous désirez obtenir le statut A01, au plus tard le 31 octobre de l'année, vous devez avoir envoyé par écrit vos disponibilités à l'employeur. (Gardez-vous une preuve)

Un statut A01 doit :

- Avoir terminé sa période d'essai (probation).
- Être disponible en tout temps (jusqu'à concurrence de 40h).
- Avoir une moyenne d'heure de 30 heures ou plus entre le 1er novembre 2022 et le 31 Octobre 2023. Ou entre la date d'embauche et le 31 octobre 2023.

(NB. congés et permissions d'absence prévus à la convention collective ou à la loi et les absences autorisées par l'employeur ne sont pas pris en considération dans le calcul de la moyenne).

Sauf dans le cas d'une découverte, le temps supplémentaire ne peut être forcé par l'employeur et même dans ce cas, cela ne doit pas devenir une stratégie de l'employeur pour combler les quarts difficiles à couvrir, vous avez des droits. Pour ceux qui ont une fonction régulière de 40h semaine, certains employeurs tentent de vous faire dire que vous n'êtes pas disponible en tout temps en vous donnant des feuilles de disponibilités en dehors de vos heures régulières. Dans plusieurs situations ceci est contestable mais ne prenez pas de chance, indiquez que vous êtes disponible en tout temps. Le jour où l'horaire change, qu'un nouvel employeur gagne l'appel d'offre ou que vous perdez votre contrat, il sera toujours temps de repenser vos disponibilités, mais parlez avec votre délégué syndical.

Jonathan Tremblay
Délégué régional- Québec

DISPONIBILITÉS...NE VOUS FAITES PAS ATTRAPER !

Si l'employeur vous demande vos disponibilités, dites 24/ 7 MÊME si vous avez déjà un poste de, par exemple, 32 heures. Avant de répondre, DANS LE DOUTE, communiquez avec vos délégués pour vous aider.

Histoire syndicale au Québec en bref

Le Québec compte des syndicats nationaux et internationaux qui regroupent environ 60% de l'ensemble des syndiqués québécois. Le Québec est actuellement l'État le plus syndiqué en Amérique du Nord à cause de sa grande pénétration dans le secteur public de l'économie.

De 1740 à 1759, sous le régime français, des travailleurs s'étaient déjà regroupés sous quelques formes et pour divers motifs. Par exemple, des confréries d'artisans émergent avec l'intention de valoriser leurs conditions de travail.

Source : Jean-Claude Bernatchez, PhD., Professeur titulaire, Relations industrielles, Université du Québec à Trois-Rivières

Aujourd'hui au Québec, durant cette période, le taux est passé de 25,3 % en 2010 à 23,9 % en 2019 dans le secteur privé, alors qu'il a augmenté dans le secteur public, passant de 82,2 % à 84,2 %.

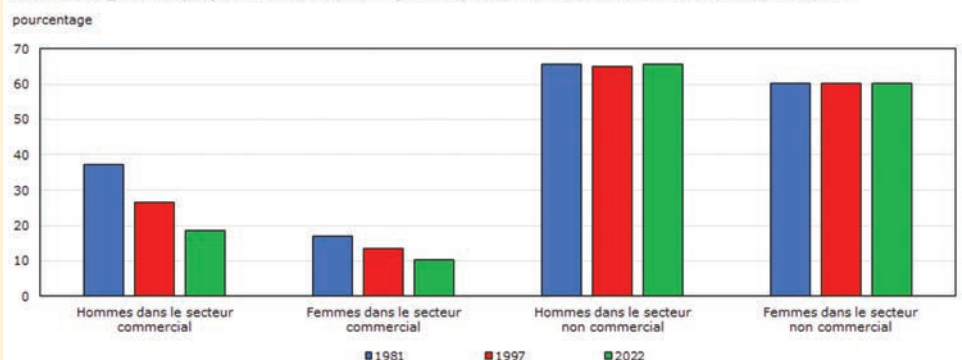
Source : Gouvernement du Québec

Au cours des 40 dernières années, les taux de syndicalisation ont diminué de 16 points de pourcentage chez les hommes, mais sont demeurés stables chez les femmes.

Dans l'ensemble, le pourcentage d'employés qui étaient membres

d'un syndicat dans leur emploi principal a diminué, passant de 38 % en 1981 à 29 % en 2022, en baisse de 9 points de pourcentage (tableau 1). Les deux tiers de la baisse se sont produits de 1981 à 1997 et le tiers restant, de 1997 à 2022.

Graphique 1
Pourcentage d'employés membres d'un syndicat, selon le sexe et le secteur, 1981 à 2022



Note : Emploi principal occupé en mai par les employés de 17 à 64 ans. Le secteur commercial comprend toutes les industries, sauf les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale ainsi que les administrations publiques.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur les antécédents de travail, 1981; Enquête sur la population active, mai 1997 et mai 2022.

Source Gouvernement Canada
Luc Thibaudeau

Rapport du Comité de la condition féminine



La Conférence internationale des femmes se tiendra à Pittsburg du 23 au 26 octobre 2023. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas encore beaucoup d'info, les inscriptions sont en cours et ils travaillent présentement sur l'ordre du jour de la Conférence. La formation se nomme: *La formation de comités de la condition féminine*, mais, comme c'est en même temps que le congrès à Pittsburg, la Direction de l'éducation va changer la date de cette formation à l'automne.

Nous avons travaillé sur les modifications de nos règlements internes pour permettre à plus de femmes intéressées à s'impliquer d'être en mesure de le faire en changeant les maximums de membres par région en minimum. Surveillez d'autres infos à venir. Nous travaillons aussi sur un plan stratégique basé sur les 4 prochaines années.

Nous avons des objets promotionnels à vendre, les bandanas et napperon sont 20\$ et les bas sont 10\$. Pour plus d'information, écrivez à : vic.gagne0808@gmail.com ou mgiard@metallos9414.org

Vous pouvez aussi venir partager de l'info et échanger sur le groupe Facebook de la Condition féminine du district 5.

RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

ATTENTION : N'envoyez pas votre réclamation directement à l'Industrielle Alliance ou au nom de quelqu'un travaillant à la Section locale, ou autre, ce qui ne ferait que retarder les délais de traitement. Voici l'adresse postale à utiliser :

SECTION LOCALE 8922 SYNDICAT DES MÉTALLOS
1535, boul Hamelin, Trois-Rivières QC G8Y 3G7

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !
Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !

A banner for Burrowes Insurance. On the left is the Burrowes logo with the text "BURROWES COURTIER D'ASSURANCES" and "www.burrowes.ca". In the center, the text reads: "Fini l'insécurité ! Escomptes exclusifs pour les agents de sécurité et leur famille.*" with a small note below: "*Syndicat des métallos - section locale 8922". On the right, there is a collage of images showing a car, a motorcycle, a truck, and a person working on a vehicle.

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

Comparez et économisez ! 1-888-522-2661



S'INVESTIR POUR
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

Saviez-vous que votre employeur épargne pour vous?

À chaque paie, votre employeur contribue en votre nom à un régime d'épargne-retraite¹, mais vous devez compléter l'ouverture de votre compte au Fonds de solidarité FTQ pour que ces sommes puissent être investies!

Hâtez-vous et complétez votre ouverture de compte en ligne dès aujourd'hui.

fondsftq.com/comiteparitaire

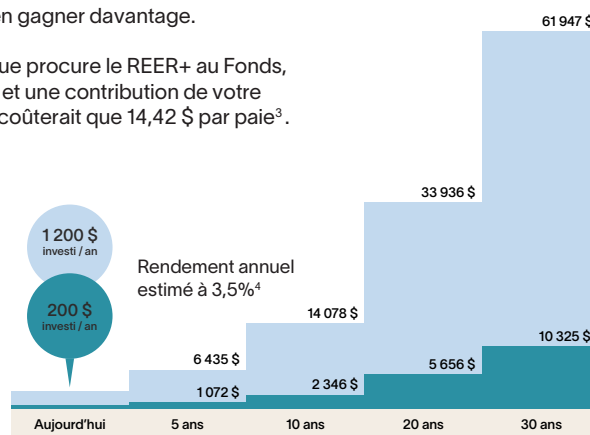


C'est votre argent. Ne le laissez pas dormir!

En investissant votre épargne dans un REER+ au Fonds, vous profitez de l'opportunité d'en gagner davantage.

Grâce aux économies d'impôt² que procure le REER+ au Fonds, une épargne annuelle de 1 000 \$ et une contribution de votre employeur de 200 \$¹ ne vous en coûterait que 14,42 \$ par paie³.

Voyez ce qu'un montant de 200 \$ ou de 1 200 \$ investi annuellement dans un REER+ au Fonds pourrait vous rapporter dans 30 ans.



Vous avez une question ou vous souhaitez avoir de l'assistance pour l'ouverture de votre compte ?

Communiquez avec un représentant du Fonds.
cpas@fondsftq.com
514 850-4864

¹ Selon un décret négocié par le Comité paritaire des agents de sécurité et des signaleurs routiers, votre employeur doit verser une contribution obligatoire de dix sous (0,10 \$) de l'heure, pour chaque salarié admissible, dans le REER+ au Fonds de solidarité FTQ. Cela représente approximativement 200 \$/année pour un employé qui travaille 40 h/semaine durant une année complète.

² L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

³ Exemple basé sur l'année d'imposition 2023, pour une personne avec un revenu imposable entre 25 000 \$ et 49 275 \$, ayant un taux d'imposition marginal de 26,5 %, recevant 26 paies par année, dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

⁴ Compte tenu de sa mission et de ses stratégies d'investissement, le Fonds de solidarité FTQ anticipe un rendement annuel net de 3,5 % à 4,0 % en moyenne sur un horizon à long terme. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés aux actionnaires lors de l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ, et est sujet à de la volatilité sur une base semestrielle et annuelle. Le taux de rendement sert uniquement à illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures des actions du Fonds de solidarité FTQ.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS SOCIAUX
Abitibi Christine Dessureault Cell. : 819 218-4183 cdessureault@uasq8922.org	Montréal et environs Rénald Presseault Cell. : 514 894-8922 rpresseault@uasq8922.org	Luc Boisvert Cell. : 819- 244-6989 lboisvert@uasq8922.org	Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org
Bas St-Laurent • Gaspésie 1 800 361-2914	Cristina Moreira Cell. : 514 968-3357 cmoreira@uasq8922.org	Daniel Desjardins Cell. : 418 509-3939 ddesjardins@uasq8922.org	Montréal et environs Marc Lacasse Cell. : 514 707-8922 mlacasse@uasq8922.org
Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org	Québec Daniel Desjardins Cell. : 418 509-3939 ddesjardins@uasq8922.org	Denis Fafard Cell. : 514 718-8922 dfafard@uasq8922.org	Québec Florence Bédard Cell. : 418 569-1907
Gatineau Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jr Richard@uasq8922.org	Jonathan Tremblay Cell.: 438-883-6082 jtremblay@uasq8922.org	Nancy Larche Cell. : 514 709-8922 nlarche@uasq8922.org	REPRÉSENTANT SST
Laurentides • Lanaudière Patrice Lacasse Cell.: 450-758-5729 placasse@uasq8922.org	Saguenay • Lac St-Jean Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org	Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org	Guy Doré Vice-président Cell. : 418 576-2778 Télec : 418 622-8091 gdore@uasq8922.org sst@uasq8922.org
Mauricie • Sherbrooke Centre du Québec Christian Fontaine Cell. : 819 266-8922 cfontaine@uasq8922.org	DÉLÉGUÉ DES POMPIERS	RECRUTEMENT	François Nadeau Cell. : 450 880.2127 francoisnadeau@gmail.com
	Simon Gravel Cell. : 418 815-4463	Nicole Paradis Cell. : 514 978-8922 nparadis@uasq8922.org	
		Patrick Martin Cell. : 514 702-8922 pmartin@uasq8922.org	

Suite à notre réorganisation du travail à cause de la pandémie de COVID-19, tous nos services demeurent opérationnels, à l'exception de nos bureaux. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone aux numéros suivants :

Montréal : 514 - 522 - 8922 • Québec : 418 - 622 - 8044
Sans frais partout dans la province : 1- 800 - 361- 2914

Veillez également noter notre NOUVELLE ADRESSE POSTALE :
1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous vous invitons à consulter notre site internet,
www.uasq8922.org, afin d'obtenir tous nos numéros
de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS !

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical ! **journal8922@uasq8922.org** Visitez notre site web ! **www.uasq8922.org** !

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, (Québec) G8Y 3G7.

Tirage : 15 850 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 142 SEPTEMBRE 2023
Poste-Publication no 41020006

Membres du Comité :

Vincent Boily, Marc Lacasse, Patrick Martin, Johanne Richard, Luc Thibaudeau et Jonathan Tremblay.

Nota : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.

